Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210914-2021109-DE
le 14/09/2021

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021109 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/09/2021

Objet : ATTRIBUTION D INDEMNITES POUR L EXERCICE DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET VICE PRESIDENT

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblees

Date de télétransmission : 14/09/2021 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2021-109-ATTRIBUTION D INDEMNITES POUR L_EXERCICE DES FONCTIONS PSDT ET VICE PSDTS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20210914-2021109-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/09/2021

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210914-2021109-DE
le 14/09/2021

Sapeurs-pompiers
Haute-Garonne

DÉLIBÉRATION N° 2021-109

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, au jour du six septembre à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 27 juillet 2021.

Etaient présents : HÉBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Émilienne, SIMION Arnaud, DEGERS Laurence, LAFFONT Didier, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, BAYLAC Sandrine, LECLERC Marie-Claude, LAURENTIES Céline, DE SCORAILLE Jean-Baptiste, MALRIC Line, VEZAT-BARONIA Maryse, DEUILHÉ Serge, BARRIERE Karine, LAMANT Sophie, BOUCHE Joël, ITIER Alain, CAZALOT Christian, GILLON Christophe

Etaient excusés : CROQUETTE Martine, VINCINI Sébastien, BAGNERIS Bernard, MASELLA Lauriane, CUJIVES Didier, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, DUNAL Johnny, SERVAT Jacques, BOYER Maxime, MORIN Claude

OBJET : **ATTRIBUTION D'INDÉMNITÉS POUR L'EXERCICE DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT**

Conformément aux dispositions de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le président et les vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier d'une indemnité pour l'exercice de leur fonction.

Le taux maximal est fixé par référence au barème prévu, en fonction de la population du département pour les indemnités des conseillers départementaux par l'article L 3123-16 du CGCT, dans la limite de 50 % pour le président et 25 % pour chacun des vice-présidents.

Le tableau ci-après récapitule les taux actuels d'indemnités applicables en fonction de la strate démographique du département :

Strate démographiques	Indemnités de fonction brutes mensuelles des conseillers départementaux (en euros)	Indemnités de fonction brutes mensuelles des présidents de SDIS (taux maxi) (en euros)	Indemnités de fonction brutes mensuelles des vice-présidents de SDIS (taux maxi) (en euros)
Moins de 250 000	1 555,76	777,88	388,94
De 250 000 à 500 000	1 944,70	972,35	486,18
De 500 000 à moins	2 333,70	1 166,82	583,41

14 SEP. 2021

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
Acte: 031-283100014-20210914-2021109-DE
le 14/09/2021

de 1 million			
De 1 million à moins de 1.25 million	2 528,11	1 264,05	632,03
1.25 million et plus	2 722,58	1 361,01	680,65

CONSIDÉRANT la désignation de M. Gilbert HÉBRARD président du conseil d'administration du SDIS de la Haute-Garonne,

ENTENDU le rapport du président,

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité**,

DÉCIDENT d'octroyer :

- l'indemnité de fonction du président au taux de 50 %,
- l'indemnité de fonction des vice-présidents au taux de 25 %.

Ces indemnités seront automatiquement révisées lors d'une revalorisation de l'indemnité brute mensuelle des conseillers départementaux.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 14 SEP. 2021, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 00 • 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex